

Le (la) Responsable Administratif et financier

Sa mission

Le Responsable Administratif et Financier supervise les services administratifs et est responsable de la stratégie financière de l'entreprise.

Ses activités

- Préparer les budgets, contrôler leur réalisation, interpréter les écarts et en rendre compte à la direction
- Négocier et gérer les achats de l'entreprise
- Gérer la trésorerie et les relations avec les organismes bancaires
- Réaliser des études financières et économiques
- Gérer les aspects juridiques et fiscaux liés au patrimoine (immobilier, assurances) et aux relations commerciales de l'entreprise (contrats, conventions, propriétés industrielles...)

Son profil et ses compétences

- Solides connaissances et expérience en comptabilité générale et analytique
- Maîtrise des principes de l'ingénierie financière
- Maîtrise de l'outil informatique : tableur et progiciel de gestion
- Capacité d'interprétation de la réglementation et d'évaluation des risques
- La pratique de l'anglais ou d'une autre langue étrangère est très appréciée

Les voies d'accès au métier

- Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (BAC+5)
- Diplôme d'Ecoles Supérieures de Commerce (BAC+5)
- Master Professionnel d'économie et gestion
- Promotion interne depuis des postes de contrôleur de gestion, de cadre financier

Le salaire mensuel brut d'un(e) débutant(e)

Entre 2500 et 3000€ brut / mois¹

Les perspectives d'évolutions

Direction générale d'entreprise

Vous souhaitez recruter un jeune diplômé

Retrouvez la liste des établissements proches de votre entreprise pour déposer vos offres sur :

- www.biop.ccip.fr, rubrique informations
- www.onisep.fr, rubrique S'orienter

Les stages de formation continue proposés par la CCIP

- Direction financière / ESCP-EAP – 18 jours répartis sur plusieurs mois
- Identifier, maîtriser et financer les risques / ESCP-EAP – 3 jours

Retrouvez l'ensemble des formations continues proposées par la CCIP sur www.dfc.ccip.fr, rubrique catalogue en ligne et le programme de nos écoles sur www.biop.ccip.fr, rubrique Formations CCIP.

¹ donné à titre indicatif – il est impératif de vous reporter à votre Convention Collective pour connaître les salaires minimaux